

# REUNION DU 21 FEVRIER 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt et un février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de JUVARDEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. HUNAULT Marcel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : *Le 12 février 2014*

Présents : MM. ROSAIRE, FOULONNEAU, BARBOT, Mme DENIS, MM. PRIEUR, BOURGEAU, Mme LEBRETON, M. CHASLERIE MMmes PITON, NOPPE, M. BARON ;

Absents excusés : Mme MENAGER, Mme DESCHAMPS, M. BONNEROT.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Madame DENIS

## DÉLIBÉRATIONS

### BODGET CAISSE DES ECOLES

#### a) COMPTE DE GESTION 2013

Le Conseil vote le compte de gestion dressé par Madame BIRE Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

#### b) COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Sous la présidence de Madame DENIS Françoise adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil d'Administration examine le compte administratif 2013 qui s'établit ainsi :

##### Fonctionnement

Dépenses : 28 867,37 €  
Recettes : 28 919,30 €  
Résultat de l'exercice : 51,93 €  
Résultat antérieur de l'exercice : 389,68 €  
Excédent de clôture : 441,61 €

##### Investissement

Dépenses : 0,00 €  
Recettes : 6 030,61 €  
Résultat de l'exercice : 6 030,61 €  
Résultat antérieur de l'exercice : 8 838,40 €  
Excédent de clôture : 14 869,01 €

Restes à réaliser : 0 €

Hors de la présence de M. HUNAULT Président, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte administratif de la Caisse des Ecoles 2013

#### c) AFFECTATION DES RESULTATS

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de clôture de  
14 869,01 euros en section d'investissement  
441,61 euros en section de fonctionnement  
soit un résultat de 15 310,62 euros

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de 0 €

Le solde des restes à réaliser en investissement s'élève à 0 €

Le Conseil d'Administration décide d'inscrire au budget de l'exercice 2014 :

001 Résultat d'investissement reporté 14 869 euros

002 Résultat de fonctionnement reporté 442 euros.

#### e) BODGET PRIMITIF 2014

En recettes et en dépenses le budget s'équilibre à  
29 342 € pour la section de fonctionnement  
et à 19 589 € pour la section d'investissement

## BODGET ASSAINISSEMENT

### a) COMPTE DE GESTION 2013

Le Conseil vote le compte de gestion dressé par Madame BIRE Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

### b) COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Sous la présidence de Monsieur ROSAIRE Émile, Maire adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2013 qui s'établit ainsi :

#### Fonctionnement

Dépenses : 33 729,62 €  
Recettes : 54 493,83 €  
Résultat de l'exercice : + 20 764,21 €  
Résultat antérieur de l'exercice : + 7 521,11 €  
Excédent de clôture : 28 285,32 €

#### Investissement

Dépenses : 37 824,62 €  
Recettes : 27 915,50 €  
Résultat de l'exercice : - 9 909,12 €  
Résultat antérieur de l'exercice : - 19 205,72 €  
Déficit de clôture : - 29 114,84 €

Hors de la présence de M. HUNAUT Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif Assainissement 2013.

### d) AFFECTATION DES RESULTATS

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de clôture de  
- 29 114,84 euros en section d'investissement  
28 285,32 euros en section de fonctionnement  
soit un résultat de - 829,52 euros  
Le Conseil Municipal décide :  
- d'affecter 28 285,32 € au compte 1068 du budget de l'exercice 2014

### e) BODGET PRIMITIF 2014

En recettes et en dépenses le budget s'équilibre à  
57 720 € pour la section de fonctionnement  
et à 62 040 € pour la section d'investissement

## **MAITRISE D'ŒUVRE EU CARREFOUR ET RUE DU Puits GUILLET**

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint rappelle au Conseil les résultats du marché de maîtrise d'œuvre procédure adaptée pour les travaux d'aménagement du carrefour du cimetière.

Il dépose sur le bureau l'offre de la Sarl Anjou Maine Coordination à Angers pour les travaux d'assainissement et EU des séquences 4 et 5 carrefour du cimetière et rue du Puits Guillet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Article 1er :

ACCEPTE pour les travaux d'assainissement EU séquence 4 Carrefour du cimetière et séquence 5 rue du Puits Guillet, la proposition de maîtrise d'œuvre de la Sarl Anjou Maine Coordination 152 avenue Patton à ANGERS qui s'élève à :

Carrefour du cimetière 2 168,25 € H.T soit 2 601,90€ T.T.C. tranche ferme

Rue du Puits Guillet Projet 702,84 € HT et ACT 351,42 € H.T. soit 1 265,11 € TTC tranche conditionnelle

Article 2 :

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou à son représentant, pour signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint expose au Conseil que, au vu des résultats de l'inspection télévisée du réseau EU et au regard du schéma directeur d'assainissement, il est primordiale de réhabiliter le réseau d'eaux usées avant de réaliser les travaux d'aménagement du carrefour du cimetière et de la rue du Puits Guillet.

Ces travaux permettront de rabaisser la densité d'infiltration et donc d'améliorer le fonctionnement de la station d'épuration et la qualité de rejet des eaux traitées. De plus, la disparition des tuyaux par endroit fait craindre des effondrements.

Il présente le plan de financement des travaux de réhabilitation du réseau eaux usées, Carrefour du cimetière et rue du Puits Guillet

Dépenses HT		Recettes	
Trav EU Puits Guillet	64 637,50 €	35% Agence de l'eau	43 652,87 €
Trav EU Carrefour	60 085,00 €	20 % Conseil Général	24 944,50 €
		Fonds propres	56 125,13 €
<b>TOTAL</b>	<b>124 722,50 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>124 722,50 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **confirme** le lancement des travaux de réhabilitation du réseau eaux usées, Carrefour du cimetière et rue du Puits Guillet ;

- **valide** le plan de financement ci-dessus ;

- **sollicite** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et auprès du Conseil Général ;

- **demande** une dérogation de démarrage anticipé des travaux auprès du Conseil Général.

### BUDGET LOTISSEMENT « POITEVINIÈRE »

#### a) COMPTE DE GESTION 2013

Le Conseil vote le compte de gestion dressé par Madame BIRE Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

#### b) COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2013 qui s'établit ainsi :

##### Fonctionnement

Dépenses : 250 944,20 €

Recettes : 250 944,20 €

Résultat de l'exercice : 0.00 €

Résultat antérieur de l'exercice : 0.00 €

Excédent de clôture : 0.00 €

##### Investissement

Dépenses : 232 832,45 €

Recettes : 77 887,12 €

Résultat de l'exercice : - 154 945,33 €

Résultat antérieur de l'exercice : - 77 887,12 €

Résultat de clôture : - 232 832,45 €

Hors de la présence de M. HUNAULT Marco Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du Lotissement « Poitevineire » 2013.

#### c) BUDGET PRIMITIF 2014

En recettes et en dépenses le budget s'équilibre à

388 335 € pour la section de fonctionnement

et à 514 637 € pour la section d'investissement

### BUDGET COMMUNAL

#### a) COMPTE DE GESTION 2013

Le Conseil vote le compte de gestion dressé par Madame BIRE Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

#### b) COMPTE ADMINISTRATIF 2013

le Conseil Municipal examine le compte administratif 2013 qui s'établit ainsi :

##### Fonctionnement

Dépenses : 463 533,61 €

Recettes : 582 728,70 €

Résultat de l'exercice : + 119 195,09 €  
Résultat antérieur de l'exercice : + 298 104,00 €  
Excédent de clôture : 417 299,09 €

#### Investissement

Dépenses : 179 142,63 €  
Recettes : 218 941,72 €  
Résultat de l'exercice : 39 799,09 €  
Résultat antérieur de l'exercice : 105 244,42 €  
Excédent de clôture : 145 043,51 €  
Restes à réaliser : 122 880 €

Hors de la présence de M. HUNAUT Marcel, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget Communal 2013

#### **b) AFFECTATION DES RESULTATS**

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de clôture de  
145 043,51 euros en section d'investissement  
417 299,09 euros en section de fonctionnement  
soit un résultat de 562 342,60 euros

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de 354 096 €.

Le solde des restes à réaliser en investissement s'élève à 122 880 €

Le Conseil Municipal DÉCIDE :

- D'AFFECTER 122 880,09 € au compte 1068 du budget 2014
- D'INSCRIRE : 145 043,51 € au 001 résultat d'investissement reporté et  
294 419,00 € au 002 Résultat de fonctionnement reporté.

#### **BUDGET PRIMITIF 2014**

En recettes et en dépenses le budget s'équilibre à  
840 049 € pour la section de fonctionnement  
et à 782 502 € pour la section d'investissement

### **MAÎTRISE D'ŒUVRE AMÉNAGEMENT RUE DU PUIITS GUILLET**

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint rappelle au Conseil les résultats du marché de maîtrise d'œuvre procédure adaptée pour les travaux d'aménagement du carrefour du cimetière.

Il dépose sur le bureau l'offre retenue de la Sarl Anjou Maine Coordination à Angers qui s'élève à 3 638,25 € H.T. pour la tranche ferme. Il précise que l'étude de la séquence 5 rue du Puits Guillet est nécessaire et qu'elle était chiffrée en tranche conditionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Article 1er :

ACCEPTE pour l'aménagement de la séquence 5 de la traverse d'agglomération RD 108/308 – rue du Puits Guillet, la proposition de maîtrise d'œuvre de la Sarl Anjou Maine Coordination 152 avenue Patton à ANGERS qui s'élève pour la tranche conditionnelle à : Projet 1 122,66 € H.T et ACT 561,33 € H.T. soit 2 020,79 € TTC

### **COLOMBARIUM**

Monsieur le Maire dépose sur le bureau la concession n° 9 au nom de M. PLUMAS Robert domicilié à JUVARDEIL 18, rue des Chardonnerets.

Il expose que Monsieur PLUMAS Robert souhaiterait rétrocéder la concession numéro N° 9 au plan n° 5-32 à la Commune. Cette concession ne répond pas à ses volontés. Le module du columbarium ne peut pas contenir une deuxième urne et suite au décès de son fils, il voudrait que les sépultures de son épouse, de son fils et de lui-même soient au même endroit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTE la rétrocession à la Commune de la concession n° 9 au numéro du plan 5-32

DECIDE de rembourser à Monsieur PLUMAS Robert le prix payé lors de l'acquisition soit 935 euros versés le 18 août 2011 à la caisse du receveur municipal.

## ***INFORMATIONS***

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-ANJOU**

Monsieur le Maire donne un compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 20 Février 2014

### **LABELISATION CENTENAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Comité de subvention de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale a décidé d'accorder à la Commune une subvention de 500 euros.

### **BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Bureau de Recherches Géologiques et Minières recherche un site pour mettre en place un suivi piézométrique. Il précise que le Cabaret des oiseaux a été proposé.

### **PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le vendredi 14 mars 2014 à 20h30.